

Communauté d'Agglomération Tarn et Dadou – VGPS –

Rabastinois

EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Réunion de la CLETC du 27 juillet 2017

Pascal HEYMES

MS CONSEILS

Le Parc – Bât.A-28

1731, avenue du Père Soulas

34090 MONTPELLIER

pascal.heyms@wanadoo.fr

Tél. : 04 99 61 47 05



LES POINTS TRAITES



LES POINTS TRAITES

- ▶ **Evaluation des autres compétences transférées : le contingent SDIS, et le rappel des autres charges transférées à évaluer, et relatives aux compétences exercées par la CA au 1^{er} janvier 2017**
- ▶ **Evaluation provisoire des charges de fonctionnement de la compétence scolaire, intégrant LE COUT NET DU PERSONNEL pour toutes les communes des Ex-CC TED et CORA ayant transféré leurs compétences scolaires à la Communauté d'Agglomération**

LE CONTINGENT SDIS ET LES AUTRES CHARGES A EVALUER



CONTINGENT SDIS

- ▶ **La Communauté d'agglomération a pris la compétence « contribution au SDIS » à compter du 1^{er} janvier 2017**

- ▶ **La communauté VGPS était déjà compétente avant la fusion : pour ses communes membres, il n'est pas nécessaire de procéder à une évaluation des charges transférées**

- ▶ **Il est proposé à la CLECT de retenir en évaluation de charges transférées les derniers montant des contributions SDIS constatés dans les Comptes Administratifs communaux en 2016**
 - ▶ **La charge globale s'élève à 1 850 747 €**

Le détail par commune est repris dans le tableau distribué en séance

Décision proposée à la CLECT :

Compte tenu de la nature de ces charges il est proposé de retenir ces montants sur AC

AUTRES COMPETENCES

▶ Les aires d'accueil des gens de Voyage

▶ la mobilité

***avec la problématique du versement transport :**

taux de 0,55 % pour Gaillac et 0,010 sur le reste du territoire applicable à partir du 1^{er} août

***dont le transport scolaire (FEDERTEP) à compter de 2018 (année scolaire 2017-2018)**

▶ La politique de la ville : Gaillac Graulhet

▶ Le transfert de 2 Zones d'activités communales

Compétences à évaluer et à analyser pour septembre

▶ La Voirie : CLECT en 2018

COMPETENCE SCOLAIRE : LES CHARGES DE PERSONNEL TRANSFEREES

Evaluation des charges de personnel transférées : deux catégories de personnel

- ▶ **Le personnel transféré (personnel travaillant en 2016 à 100% au titre de la compétence transférée)** : ces agents ont été payés en 2016 par les communes (ou les syndicats) et relèvent désormais (traitement, évolution de carrière, etc..) de la Communauté d'agglomération. Le coût supporté antérieurement par les communes pour ces agents constitue une charge transférée
- ▶ **Le personnel non transféré (personnel ne travaillant pas en 2016 à 100% au titre de la compétence transférée)** : ces agents ont été payés en 2016 par les communes, continuent de relever financièrement (charges salariales) et administrativement (évolution de carrière) des communes mais exerçaient, en 2016, une partie de leur temps de travail à l'exercice de la compétence scolaire. Le coût correspondant au temps de travail de ces agents à l'exercice de la compétence scolaire, avant le transfert de cette compétence à l'agglo, doit être évalué : il constitue également une charge transférée que l'agglo, d'une manière ou d'une autre, selon une organisation qu'elle aura à finaliser, devra financer.

Evaluation des charges du personnel transféré : démarche retenue

- ▶ **Une demande adressée aux communes (et aux syndicats dissous) de transmettre un tableau avec les agents transférés et le coût total 2016 (intégrant salaires brut, charges patronales, assurances statutaires, médecine du travail, CNAS, formation)**
- ▶ **Recoupement de cette liste par commune avec l'effectif de la CA des agents transférées et payées par la CA en 2017, par commune : une analyse des discordances, leurs justifications et les arbitrages retenus pour les traiter, doit encore être systématiquement réalisée pour toutes les communes**
- ▶ **En dehors du traitement cohérent de ces discordances éventuelles, des arbitrages doivent être rendus sur des situations particulières constatées**

Evaluation des charges du personnel transféré : points à arbitrer

- ▶ **Cas n°1** : Personnel recruté en cours d'année 2016 : les montants recensés et communiqués par les communes ne concernent en général que la période rémunérée (peu de communes ont extrapolé les charges salariales totales sur l'année) : **il est proposé de systématiquement extrapoler sur une année pleine les charges salariales constatées**
- ▶ **Cas n°2** : Personnel ayant changé de statut ou de situation en cours d'année 2016 (jusqu'au 31 décembre 2016, ou au-delà, pendant ma période Janvier-Mars, sur décision des élus communaux : **il est proposé de calculer sur une année pleine, le coût salarial total correspondant à ce nouveau statut (nouvelle situation)**
- ▶ **Cas n°3** : Personnel ayant quitté la collectivité en cours d'année : **il est proposé de ne pas retenir le coût salarial de l'agent concerné** (en effet, bien souvent l'agent a été remplacé et relève donc du cas n°2)

Evaluation des charges du personnel transféré : points à arbitrer

- ▶ **Cas n°4** : L'agent est en contrat CUI/CAE, la commune bénéficiant dans ce cas d'une recette de l'Etat au titre des ces contrats aidés : **il est proposé de retenir la recette annualisée (comme le coût annualisé) si les aides de l'Etat sont maintenues au cours de l'exercice 2017.**
- ▶ **Cas n°5** : L'agent est en arrêt longue maladie : **il est proposé de retenir la recettes, perçue en année pleine, par la commune, au titre des IJ, en déduction de la charge salariale de cet agent, sous réserves que la CA perçoive bien la recttes au titre de IJ. Si la subrogation n'est pas possible, la commune doit s'engager à reverser la recette perçue à l'agglo.**
 - ▶ **Cas n°6** : L'agent a été arrêté (arrêt maladie) et la collectivité a bénéficié d'une recette au titre de IJ : **il est proposé de ne pas retenir la recette en minoration de la charge salariale.**





Charges du personnel transféré à l'agglomération

	Population totale	Charges personnel / hbt	012 Charges TOTALES de personnel	* dont personnel transféré		Observations
				Montants	% / total	
Brens	2 326	233,6	543 349	395 254	72,7%	Prise en compte des salaires et des IJ de 2 agents en arrêt longue maladie
Busque	779	226,4	176 400	137 338	77,9%	Fiches de paye de Sept à Dec de 2 agents calculées sur 12 mois
Cadalen	1 530	121,0	185 100	138 110	74,6%	Fiche de paye d'un agent extrapolé sur 12 mois; 2 agents dans le fichier de la CA et pas dans celui de la commune
Florentin	706	194,0	136 979	55 351	40,4%	1 agent en arrêt LM (vérifier début d'Arrêt); 1 agent remplaçant avec charges extrapolées (vérifier début activité)
Gaillac	15 383	141,6	2 178 128	1 683 669	77,3%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; charges des agents en cours d'année extrapolées sur année pleine
Graulhet	12 350	184,6	2 280 013	2 063 105	90,5%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; charges des agents en cours d'année NON extrapolées sur année pleine
Labastide-de-Lévis	963	123,9	119 341	81 692	68,5%	Pas de détail des agents transférés
Labessière-Candeil	748	228,4	170 862	82 127	48,1%	
Lagrange	2 112	100,0	211 142	25 247	12,0%	
Lisle-sur-Tarn	4 574	190,2	870 175	617 752	71,0%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; charges des agents en cours d'année NON extrapolées sur année pleine
Montans	1 412	134,9	190 428	147 230	77,3%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; charges des agents en cours d'année NON extrapolées sur année pleine ; voir le détail des recettes CUI-CAE / IJ
Parisot	978	145,8	142 641	125 073	87,7%	
Peyrole	544	124,0	67 458	67 458	100,0%	
Rivières	1 017	193,4	196 720	169 609	86,2%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; vérifier si présence agents embauchés en cours d'année
Senouillac	1 123	105,8	118 851	112 946	95,0%	Liste des agents en cours de transmission
Técou	982	64,2	62 997	51 495	81,7%	Voir la situation d'un agent à charges faibles (embauche en cours d'année ?)
Couffouleux	2 720	127,2	346 094	187 916	54,3%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; vérifier les situations des agents avec 2 fiches de paye sur l'année et d'autres avec des charges salariales faibles (embauches en cours d'année ?)
Giroussens	1 520	162,0	246 262	225 545	91,6%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; vérifier les situations des agents avec des charges salariales faibles (embauches en cours d'année ?)
Grazac	586	180,2	105 592	87 389	82,8%	Vérifier les temps de travail des agents transférés
Rabastens	5 550	187,6	1 041 083	972 062	93,4%	Correspondance fichier CA et fichier commune à valider; vérifier les situations des agents avec des charges salariales faibles (embauches en cours d'année ?); voir la distinctions recettes CUI/CAE et IJ
TOTAL	57 903	162,2	9 389 617	7 426 369	79,1%	

Evaluation des charges du personnel non transféré : démarche retenue

- ▶ **Un questionnaire a été adressée aux communes afin d'indiquer la liste des agents concernées, leur situation (titulaire, temps de travail, etc...) la charge salariale financée par la commune en 2016 et le temps consacré par chaque agent en 2016 sur la compétence scolaire.**
 - ▶ **Dans la mesure du possible, il a été demandé de différencier le personnel dit « fonctionnel » mais dont le temps de travail est partagé entre compétence transférée (école) et compétence non transférée : l'exemple classique est celui des ATSEM ayant des fonction de nettoyage des locaux autres que les locaux scolaires ou des agents d'un service nettoyage des locaux, effectuant cette tache dans les locaux scolaires, transférés et dans d'autres locaux (mairies, salles des fêtes) non transférées.**

Evaluation des charges du personnel non transféré : démarche retenue

- ▶ Concernant le personnel dit « support », une distinction avait été demandée entre direction générale, finances, ressources humaines, informatique, services techniques) : toutefois, pour toutes les communes, notamment les plus petites, une telle distinction n'a pas toujours été opérée car pas forcément opérante en particulier la part direction générale / gestion administrative du service (finances/RH)
- ▶ Dans les tableaux ci-après, 4 grandes catégories de personnel partagé et/ou de support ont été individualisées :
 - *Les charges de direction générale repérées en jaune* 
 - *Les charges de gestion administrative du service (finances-RH) repérées en orange* 
 - *Les charges des services techniques, repérées en bleu* 
 - *Les charges des services partagés (essentiellement nettoyage des locaux-ATEM), repérées en vert* 

Evaluation des charges du personnel non transféré : démarche retenue

- ▶ **La distinction direction général et gestion administrative du service n'est pas forcément opérante dans toutes les communes : en effet, beaucoup de communes n'ont pas mentionné de direction générale mais plusieurs agents, dont la secrétaire de mairie, au titre de la gestion, du service**
- ▶ **Dans la mesure du possible, un recoupement entre les % de mise à disposition, par agent concerné, déclarées par els communes au service RH de la CA en février et les % figurant dans les questionnaires a été effectué. Ce travail doit être encore finalisé**
- ▶ **Les montants des tableaux ci-dessous présentent la traduction financière (montants 2016) des temps passés par le personnel non transféré à l'exercice de la compétence : un équivalent temps plein à été calculé par grande fonction (Direction générale, gestion du service, service technique, services partagés)**

Charges du personnel partagé-et support (personnel non transféré)

	012 Charges TOTALES de personnel	PERSONNEL partagé et/ou support		Observations
		Montants	% / total	
Brens	543 349	148 095	27,3%	
Busque	176 400	39 062	22,1%	
Cadalen	185 100	46 990	25,4%	<i>Décalage entre le temps de partagé déclaré en Février et le temps partagé figurant sur le questionnaire</i>
Florentin	136 979	81 628	59,6%	
Gaillac	2 178 128	494 459	22,7%	<i>Temps DGS et DST non définis; vérifier les temps de travail de quelques agents du CTM et du SEM</i>
Graulhet	2 280 013	216 908	9,5%	<i>Données 2015; vérifier les temps de travail de qqs agents du service finances ; aucune charge des services techniques et pas charges partagées (nettoyage ou autres)</i>
Labastide-de-Lévis	119 341	37 649	31,5%	<i>Voir la situation d'un agent initialement déclaré MAD à la CA et ne figurant pas dans les données communales; vérifier la situation d'un autre agent en fin de contrat en mai 2016</i>
Labessière-Candeil	170 862	88 735	51,9%	
Lagrange	211 142	185 895	88,0%	<i>Temps partagé : ATSEM (effectuant des taches de ménages dans les autres bâtiments communaux)</i>
Lisle-sur-Tarn	870 175	252 424	29,0%	
Montans	190 428	43 199	22,7%	
Parisot	142 641	17 568	12,3%	<i>Vérifier comment ont été traitées les charges support (RH, finances, services techniques) pour les écoles (missions d'une partie des agents transférées à 100%); Pour Peyrole, cout salarial de</i>
Peyrole	67 458	0	0,0%	
Rivières	196 720	27 111	13,8%	
Senouillac	118 851	5 904	5,0%	
Técou	62 997	11 502	18,3%	
Couffouleux	346 094	158 178	45,7%	
Giroussens	246 262	20 717	8,4%	
Grazac	105 592	18 203	17,2%	
Rabastens	1 041 083	69 021	6,6%	<i>Vérifier la situation des agents mutualisés (ex-CORA); aucune charge partagée/support des services techniques</i>
TOTAL	9 389 617	1 963 248	20,9%	

Charges du personnel partagé-et support (personnel non transféré)

012 Charges TOTALES de personnel	PERSONNEL partagé et/ou support		* dont direction générale		* dont gest° admin. du service		* dont services techniques		* dont services partagés		
	Montants	% / total	Montants	ETP	Montants	ETP	Montants	ETP	Montants	ETP	
Brens	543 349	148 095	27,3%	23 787	0,40	19 099	0,50	27 130	0,80	78 079	2,61
Busque	176 400	39 062	22,1%	20 555	0,39	0	0,00	5 349	0,15	13 158	0,49
Cadalen	185 100	46 990	25,4%	0	0,00	12 460	0,37	34 529	1,23	0	0,00
Florentin	136 979	81 628	59,6%	6 742	0,11	2 632	0,11	64 321	2,11	7 933	0,40
Gaillac	2 178 128	494 459	22,7%	0	0,00	79 660	2,41	224 889	7,55	189 910	8,60
Graulhet	2 280 013	216 908	9,5%	58 642	0,75	158 266	4,29	0	0,00	0	0,00
Labastide-de-Lévis	119 341	37 649	31,5%	3 891	0,14	1 855	0,05	31 903	1,09	0	0,00
Labessière-Candeil	170 862	88 735	51,9%	0	0,00	4 037	0,11	84 698	2,46	0	0,00
Lagrange	211 142	185 895	88,0%	2 275	0,05	11 205	0,41	24 965	0,79	147 451	4,76
Lisle-sur-Tarn	870 175	252 424	29,0%	23 333	0,30	65 961	1,59	31 808	0,90	131 321	3,80
Montans	190 428	43 199	22,7%	0	0,00	9 796	0,23	30 271	0,88	3 131	0,09
Parisot	142 641	17 568	12,3%	0	0,00	17 568	0,51	0	0,00	0	0,00
Peyrole	67 458	0	0,0%	0	0,00	0	0,05	0	0,00	0	0,00
Rivières	196 720	27 111	13,8%	0	0,00	5 833	0,17	21 278	0,90	0	0,00
Senouillac	118 851	5 904	5,0%	0	0,00	1 263	0,03	4 642	0,11	0	0,00
Técou	62 997	11 502	18,3%	0	0,00	8 055	0,28	3 447	0,09	0	0,00
Couffouleux	346 094	158 178	45,7%	7 127	0,10	7 205	0,23	143 847	9,35	0	0,00
Giroussens	246 262	20 717	8,4%	13 391	0,23	4 605	0,14	2 720	0,09	0	0,00
Grazac	105 592	18 203	17,2%	4 347	0,09	0	0,00	13 855	0,54	0	0,00
Rabastens	1 041 083	69 021	6,6%	24 093	0,30	44 928	1,10	0	0,00	0	0,00
TOTAL	9 389 617	1 963 248	20,9%	188 184	2,86	454 426	12,57	749 655	29,04	570 984	20,75

**CHARGES TRANSFEREES DES COMMUNES SANS
ECOLE ET DES COMMUNES MEMBRES DE SYNDICAT A
VOCATION UNIQUEMENT SCOLAIRE**

Communes sans écoles : montant des charges totales transférées

	011 Charges générales	012 Charges de personnel	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	64 Remb Charges personnel	70 produits d'exploitation	74 Dotations et participations yc CUI/CAE	Autres	TOTAL RECETTES	COUT NET TOTAL
Aussac	0		30 270	30 270	0	0	7 218	0	7 218	23 052
Broze	0		2 383	2 383	0	0	0	0	0	2 383
Missècle	0		4 644	4 644	0	0	0	0	0	4 644
Loupiac	0	4 371	29 929	34 299	0	0	0	0	0	34 299
TOTAL COMMUNES SANS ECOLES	0	4 371	67 225	71 596	0	0	7 218	0	7 218	64 378

Cas particulier de GRAZAC, sans école jusqu'en 2016 et dotée d'une nouvelle école à compter de la rentrée 2016-2017

- Il est proposé de retenir la charge NETTE qu'aurait supportée la commune au titre de sa nouvelle école : ce postulat conduit donc à exclure pour Grazac les charges transférées portant sur les participations versées aux autres communes avant l'ouverture de sa nouvelle école et à intégrer au contraire les recettes perçues par la commune qui accueille des enfants d'autres communes
- La même opération , dans l'autre sens (exclusion des recettes issues de Grazac et prise en compte des dépenses versées à Grazac) sera mise en oeuvre pour les communes et syndicat concernés par l'accueil des enfants de et à Grazac

Syndicats et communes concernées

2 catégories de syndicats

- ▶ **Les syndicats dont le périmètre était inclus intégralement dans celui de la CA. Ces syndicats ont été dissous : il s'agit du SIRP de Cestayrols Fayssac, du SIVU de Briatexte, et du SIVOS Roquemaure Mezens. Ces syndicats n'ont plus de budget 2017**
- ▶ **Les syndicats dont le périmètre dépasse celui de la CA. Ces syndicats ont été maintenus : il s'agit du SIRPFLO et du SIRP Vère Lézert, qui ont un budget 2017.**

SIVU Briatexte

- ▶ **C'est le seul syndicat à vocation unique qui avait une compétence complète en matière scolaire, incluant le fonctionnement (y compris celui des bâtiments d'école) et l'investissement**
- ▶ **Les contributions versées par les communes comprenaient par conséquent à la fois le fonctionnement et l'investissement (financement de la dette ou de l'autofinancement)**
- ▶ **La part des contributions du syndicales affectables à l'investissement a été déterminée en novembre 2016 et a été financée en 2017 par la hausse de la fiscalité communautaire.**

Il est proposé de reconstituer, sur 2015 et 2016, le besoin de financement de chaque syndicat, hors contributions, et de répartir ce besoin de financement entre communes au prorata de la clé de répartition des contributions : ce montant n'aboutira pas forcément à la moyenne des contributions hors investissement demandées aux commune sur la période 2015-2016

- ▶ **A ces dépenses seront ajoutées les participations des communes à l'enseignement privé**

SIRP Cestayrols Fayssac, SIVOS Mezen Roquemaure, SIRPFLO et SIRP Vère Lézert

► **Ces syndicats avaient pour seule compétence la gestion des services scolaires (y compris ALAE/NAP)**

► **En revanche, les bâtiments scolaires restaient financés par les communes (investissement et fonctionnement : fluides, dépenses d'entretien , maintenance, assurances, etc..) : ces dépenses ont été recherchées dans les grands livres comptables des communes**

► **Il est proposé la même démarche que pour le SIVU Briatexte : reconstitution, sur 2015 et 2016, du besoin de financement de chaque syndicat, hors contributions, et de répartir ce besoin de financement entre communes au prorata de la clé de répartition des contributions : ce montant n'aboutira pas forcément à la moyenne des contributions hors investissement demandées aux commune sur la période 2015-2016**

Les charges transférées comprennent par conséquent à la fois les charges communes de fonctionnement pour les bâtiments scolaires et le montant déterminé ci-dessus

Synthèse pour les communes membres de SIVU scolaire (tableau de la CLETC du 17 juillet 2017 non mis à jour)

	011 Charges générales	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	70 produits d'exploitation	74 Dotations et participations	TOTAL RECETTES	COUT NET TOTAL
Briatexte	0	203 178	203 178	0	0	0	203 178
Puybegon	0	67 440	67 440	0	0	0	67 440
Saint-Gauzens	0	88 461	88 461	0	0	0	88 461
Cestayrols	0	47 897	47 897	0	0	0	47 897
Fayssac	0	48 028	48 028	0	0	0	48 028
Mézens	6 161	63 870	70 030	5 535	0	5 535	64 495
Roquemaure	3 231	59 568	62 798	3 613	738	4 351	58 447
Fénols	2 933	23 653	26 585	0	0	0	26 585
Lasgraises	9 813	48 919	58 732	0	0	0	58 732
Bernac	4 059	20 595	24 654	0	0	0	24 654
Castanet	0	20 882	20 882	0	0	0	20 882
TOTAL COMMUNES DANS SIVU	26 196	692 488	718 685	9 148	738	9 886	708 799

**CHARGES TRANSFEREES TOTALES DES COMMUNES
NON MEMBRES DE SYNDICAT A VOCATION
UNIQUEMENT SCOLAIRE ET AYANT UNE ECOLE**

Première évaluation du cout TOTAL intégrant les charges de personnel

	011 Charges générales	012 Charges de personnel	65 Autres charges de gestion courante	TOTAL DEPENSES	64 Remb Charges personnel	70 produits d'exploitation	74 Dotations et participations yc CUI/CAE	Autres	TOTAL RECETTES	COUT NET TOTAL
Brens	129 559	543 349	239 049	911 957	112 723	108 488	70 655	18 000	309 867	602 091
Busque	38 636	176 400	4 404	219 440	0	20 946	34 678	0	55 624	163 816
Cadalen	103 597	185 100	62 840	351 537	0	55 944	30 402	0	86 346	265 190
Florentin	59 881	136 979	33 099	229 959	18 317	28 600	65 112	4 200	116 229	113 730
Gaillac	519 073	2 178 128	431 142	3 128 343	0	50 235	216 883	0	267 117	2 861 226
Graulhet	698 704	2 280 013	1 379 598	4 358 315	211 372	343 803	737 048	0	1 292 223	3 066 092
Labastide-de-Lévis	72 499	119 341	13 486	205 326	0	42 817	4 125	0	46 942	158 384
Labessière-Candeil	64 911	170 862	9 610	245 383	0	23 077	12 733	0	35 810	209 573
Lagrange	170 551	211 142	62 055	443 748	0	114 267	90 737	0	205 003	238 744
Lisle-sur-Tarn	224 143	870 175	49 647	1 143 965	0	247 334	277 826	0	525 159	618 806
Montans	90 331	190 428	10 348	291 106	13 989	62 752	18 055	0	94 795	196 312
Parisot	70 042	142 641	10 136	222 819	0	63 564	21 433	0	84 997	137 822
Peyrole	37 777	67 458	5 467	110 702	0	34 283	11 560	0	45 843	64 859
Rivières	103 546	196 720	23 496	323 762	0	61 915	78 932	0	140 848	182 914
Senouillac	91 320	118 851	14 940	225 111	0	37 492	9 710	0	47 202	177 908
Técou	46 836	62 997	3 500	113 333	0	35 190	13 997	0	49 187	64 146
Couffouleux	234 381	346 094	43 436	623 911	0	124 269	116 629	0	240 898	383 013
Giroussens	119 616	246 262	750	366 628	0	78 974	23 129	0	102 104	264 524
Grazac	40 620	105 592	0	146 212	0	35 000	23 457	0	58 457	87 755
Rabastens	332 876	1 041 083	87 853	1 461 812	73 077	322 691	273 086	4 800	673 654	788 158
TOTAL COMMUNES AVEC ECOLE(S)	3 248 899	9 389 617	2 484 854	15 123 370	429 478	1 891 641	2 130 186	27 000	4 478 305	10 645 065



Première évaluation du cout TOTAL intégrant les charges de personnel

	COUT NET TOTAL	Pop. totale	COUT par hbt	Nbre enfants (écoles publiques)	COUT/ enfant
Brens	602 091	2 326	259	277	2 174
Busque	163 816	779	210	67	2 445
Cadalen	265 190	1 530	173	143	1 854
Florentin	113 730	706	161	74	1 537
Gaillac	2 861 226	15 383	186	1 163	2 460
Graulhet	3 066 092	12 350	248	1 153	2 659
Labastide-de-Lévis	158 384	963	164	86	1 842
Labessière-Candeil	209 573	748	280	81	2 587
Lagrave	238 744	2 112	113	231	1 034
Lisle-sur-Tarn	618 806	4 574	135	358	1 729
Montans	196 312	1 412	139	159	1 235
Parisot	137 822	978	141	53	2 600
Peyrole	64 859	544	119	149	435
Rivières	182 914	1 017	180	117	1 563
Senouillac	177 908	1 123	158	99	1 797
Técou	64 146	982	65	117	548
Couffouleux	383 013	2 720	141	323	1 186
Giroussens	264 524	1 520	174	175	1 512
Grazac	87 755	586	150	72	1 219
Rabastens	788 158	5 550	142	489	1 612
TOTAL COMMUNES AVEC ECOLE(S) HORS SIVU	10 645 065	57 903	184	5 386	1 976

